

L'OISEAU-MOUCHE

Journal littéraire et historique, publié tous les quinze jours (les vacances exceptées.)

Prix de l'abonnement : 50 cents par année, pour le Canada et les États-Unis. On accepte en paiement les timbres-poste de ces deux pays.

AUX AGENTS : Conditions spéciales très avantageuses.

Pour l'UNION POSTALE, le prix de l'abonnement est de 3 fr. 50 cent.

Pour tout ce qui a rapport à l'administration et à la rédaction, s'adresser à

ARTHUR LÉVESQUE
Gérant de l'OISEAU-MOUCHE,
Séminaire de Chicoutimi,
Chicoutimi, P. Q.

Imprimé aux ateliers typographiques de M. J.-D. GUAY, à Chicoutimi.

Chicoutimi, 23 janvier 1897

La liberté et les libertés

Un des mots dont on abuse le plus de nos jours est le mot de *liberté*. On l'emploie partout, on le chante sur tous les tons. On a tant fait qu'un des plus grands biens de l'homme tourne à son plus grand malheur. Dans l'esprit d'un grand nombre, ce mot ne signifie plus autre chose que l'affranchissement complet de toute loi, que l'indépendance parfaite de l'homme non seulement, au point de vue de sa nature, par rapport aux autres hommes, mais, encore par rapport à la société et surtout par rapport à Dieu. En un mot, quand certains hommes réclament ce qu'ils appellent les libertés modernes, ils ne demandent pas autre chose que le bouleversement complet de l'ordre établi par Dieu, maître souverain de toutes choses.

Qu'est-ce donc que la liberté ?

La liberté, pour l'homme, est le pouvoir de remplir sans entraves ses devoirs envers Dieu, envers ses semblables et envers lui-même.

L'homme n'est pas absolument libre par rapport à Dieu et à la société. Considérés dans leur nature les hommes sont tous égaux, parce que tous ils ont reçu de Dieu l'être au même degré et au même titre ; à ce point de vue ils sont indépendants l'un de l'autre, et jouissent d'une liberté complète de remplir leurs devoirs de subordination et de reconnaissance envers leur créateur. Mais ils n'ont pas, par rapport à Dieu, de liberté absolue, précisément parce qu'ils dépendent de lui.

Cette dépendance de Dieu est imprescriptible et universelle. Tous les hommes ont donc le devoir et par conséquent le droit strict de tendre à Dieu qui est leur fin ; car nul ne peut faire que Dieu ne soit pas son auteur et partant son maître.

Tout ce qui tend donc à restreindre ce droit, à détourner l'homme de ses devoirs envers Dieu, à l'affranchir de cette dépendance, constitue une violation de sa liberté.

L'homme jouit du libre arbitre, c'est-à-dire du pouvoir de choisir entre le bien et le mal, mais ce n'est pas là de la liberté absolue ; en effet même en se révoltant contre Dieu, il ne sort pas de son état de dépendance. Aux yeux de son auteur, il porte durant toute sa vie la responsabilité de ses actes, qui lui vaudront des châtimens ou des récompenses, selon qu'ils seront conformes ou non à l'ordre établi par sa Providence.

Ainsi l'homme a le pouvoir de mal agir, mais il n'en a pas le droit.

Et la société n'a pas d'autre raison d'être que de protéger l'homme dans l'exercice de ses droits légitimes. Elle doit lui assurer les moyens nécessaires pour rendre à son auteur l'hommage de sa dépendance et reconnaître son souverain domaine sur les créatures.

Mais elle aussi a le pouvoir de déroger à sa mission ; elle aussi a le pouvoir de détourner l'homme de Dieu au lieu de l'y conduire ; cependant elle n'en a pas le droit.

Toute loi donc qui gêne la liberté de tendre à Dieu est injuste.

Avec le gouvernement représentatif, la majorité gouverne, mais elle ne crée pas le droit. Ainsi supposé qu'une loi abolissant la religion fût votée à l'unanimité par un peuple, que par conséquent ce peuple renoncât lui-même à ses droits de servir Dieu, cette loi serait injuste et n'obligerait point. Par une tentative semblable, soit dit en passant, ce peuple ferait preuve d'une parfaite déraison.

Nous le répétons donc, la prétendue liberté qui détourne l'homme de Dieu n'est qu'un attentat à la vraie liberté.

Ajoutons que Dieu n'a pas seulement créé l'homme, conséquemment il n'a pas seulement retenu par rapport à lui ses droits de créateur ; mais il lui a marqué la manière précise dont il veut recevoir les hommages de sa dépendance : il lui a donné des commandemens à observer. Bien plus, il a fondé une société qu'il a établie la dépositaire et la gardienne de ses lois. C'est elle qui a mission d'enseigner et de conduire les hommes à Dieu, et à cause de cela elle est supérieure à toute société humaine.

Toute société humaine doit la seconder dans son œuvre.

Cette société, c'est l'Église catholique. Il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne soit véritablement la dépositaire et la gardienne de la loi de Dieu ; car elle prouve évidemment sa mission.

Entraver l'Église, c'est violer la liberté, c'est faire acte de tyrannie.

Le prétexte de rendre justice à tous, en mettant sur le même pied l'erreur et la vérité, est manifestement futile et n'excuse point.

Il est donc parfaitement vrai que les prétendues libertés modernes, du moment qu'elles restreignent les droits de l'Église, ne sont plus de la liberté.

Ainsi, entre autres, la liberté complète de la presse et la liberté sans frein de la parole, en fait de doctrine comme en fait de morale, sont des excès de liberté : C'est de la licence.

LIVIUS.

Trop de dévotion, pas assez de piété

Madame Dandurand, dans le *Coin du feu*, cité par le *Monde*, estime que les jeunes personnes et les dames du monde, dans notre pays, ne sont pas pieuses, que leur conduite, affranchie de la tutelle de la première jeunesse, n'est pas le digne résultat de l'éducation austère acquise dans nos pieuses familles et dans les institutions religieuses auxquelles est dévolu le soin de les instruire.

Quant aux jeunes gens, dont elle déplore "l'opportunisme relâché en ce qui touche à l'honneur," elle ne peut s'expliquer "comment la garantie d'un nom respecté avec celle d'une éducation religieuse a si souvent déçu les patrons dans le choix des titulaires de postes de confiance...comment le pivot moral, c'est-à-dire la conscience, manque à un si grand nombre."

Et le *Monde*, qui demande aux "sages" l'explication que n'a pu trouver Madame Dandurand, répond, en attendant, que la formation donnée à la jeunesse dans les collèges catholiques, "si elle peut convenir aux futurs lévites, n'est pas la meilleure initiation à la vie chrétienne du monde, à la vie publique surtout. "Trop de dévotion, pas assez de piété," dit-il. Puis il ajoute que "l'appel à l'honneur et au respect de soi ne tient pas assez de place dans l'éducation chrétienne de nos jeunes gens."

Si les sentiments chrétiens du